



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

15 janvier 2020

Contact presse :

Claire Avelle

01 48 78 81 08

07 66 42 72 33

c.avelle@afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

Au Sénat : un texte de bioéthique aggravé en commission

Le 21 janvier prochain, le projet de loi de bioéthique arrivera en discussion publique. Des amendements viennent d'être introduits en commission dans le texte déjà voté à l'Assemblée Nationale le 15 octobre dernier. Ils apportent quelques améliorations et de nombreuses transgressions supplémentaires :

- Art. 1er : PMA

La PMA " pour toutes " est maintenue mais limitée, pour les couples homme-femme, aux couples infertiles. La PMA ne sera remboursée que pour les couples infertiles. En revanche la PMA avec GPA au sein des couples de femmes reste interdite ainsi que pour les personnes transsexuelles. Une évaluation psycho-sociale des demandeurs est réintroduite.

- Art. 14. IV : Recherche sur l'embryon

La recherche sur l'embryon est encore plus permissive avec la culture de l'embryon in vitro autorisée jusqu'au 21e jour (au lieu de 14). Les embryons chimériques ou transgéniques restent autorisés et, surtout, le DPI (Diagnostic préimplantatoire) avant PMA permettant de dépister, entre autres, les personnes trisomiques et le double de DPI sont autorisés, favorisant la " traque " des personnes porteuses d'anomalies génétiques liées au nombre anormal de chromosomes (aneuploïdie).

- Art. 3. III : Accès aux origines

Le recours aux tests génétiques est autorisé, permettant de rechercher ses origines, mais l'autorisation expresse du donneur est requise pour les enfants nés de don, limitant fortement ce qui avait été prévu par l'Assemblée en matière d'accès aux origines.

- Art. 4 : Filiation

La filiation des personnes nées d'une " PMA pour toutes " n'est pas modifiée, un enfant pourra toujours " naître de



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué

deux mères ". En revanche, la transcription des actes de naissance d'enfants nés par GPA à l'étranger reste interdite, contrairement à la jurisprudence récente de la Cour de cassation. Le parent " d'intention " devra avoir recours à l'adoption.

Le Sénat n'a pas dit son dernier mot puisque tout reste à faire au cours des débats à venir.

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques remercient les sénateurs qui s'engagent avec courage contre ce projet de loi. Elles rappellent avec force qu'il n'existe pas de droit à l'enfant et que la chaîne de production du vivant que ce texte organise offrira des profits substantiels au business de la procréation au mépris des souffrances infligées aux enfants à naître.

Le développement d'une société se juge au respect des plus petits et des plus fragiles : les AFC invitent les sénateurs à un sursaut de conscience urgent ! Elles seront dans la rue le 19 janvier prochain, à la veille des débats, pour les y encourager avec les centaines de milliers de personnes qui se reconnaissent dans le mouvement Marchons Enfants.

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z
